

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 19 (1874)
Heft: 19

Vereinsnachrichten: Société militaire fédérale : section vaudoise

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nous croyons que l'organisation militaire exclut toute liberté individuelle nécessaire à des sociétés volontaires, et que cette mesure, loin de favoriser les sociétés de tir, amènerait leur suppression totale. Si les sociétés qui ont pour but l'exercice du tir remplissent leur programme fidèlement, leur utilité est suffisamment affirmée, sans qu'il soit nécessaire de les astreindre à d'autres obligations, dont l'exécution resterait toujours problématique.

Les carabiniers neuchâtelois, réunis en assemblée cantonale, le dimanche 16 août, aux Armes-Réunies, à la Chaux-de-Fonds, ont décidé à l'unanimité de vous prier de bien vouloir vous ranger à l'avis de l'honorable commission du Conseil national sur la matière, et de préavis en faveur du retranchement, dans le projet, de ces fâcheuses dispositions.

Agréez, monsieur le président et messieurs, l'assurance de notre dévouement patriotique et de notre haute considération.

Au nom du Comité central des carabiniers neuchâtelois :

Le vice-président,
Julien JEANNERET.

Le secrétaire,
Samuel LEUBA.

SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE. SECTION VAUDOISE.

La section vaudoise de la société militaire fédérale s'est réunie le samedi 12 septembre à l'hôtel du Nord, sous la présidence de M. le commandant Gaulis, pour discuter le nouveau projet d'organisation militaire. Une quarantaine d'officiers étaient présents; MM. les conseillers d'Etat Bornand et Boiceau assistaient à la séance.

Après avoir entendu le rapport de la commission désignée à cet effet (présenté par M. le major fédéral Gaulis) et plusieurs orateurs, entre autres MM. Bornand et Boiceau, conseillers d'Etat, commandants Brecht et Bertsch, majors Carrard, Muret, etc., la section a décidé de ne pas entrer dans la discussion détaillée du projet, discussion pour laquelle une séance serait bien loin de suffire, et d'adresser au comité central le rapport de la commission ainsi qu'un résumé du procès-verbal de la séance, qui servira de fil conducteur aux délégués désignés à l'assemblée d'Olten. Voici le texte de ce résumé :

Lausanne, 15 septembre 1874.

Messieurs et chers camarades,

La section vaudoise a eu, samedi 12 courant, une séance pour discuter les conclusions du rapport de sa commission nommée pour étudier le projet d'organisation de l'armée fédérale. — Il n'a pas été possible à la section d'entrer dans tous les détails du projet et du rapport. Le travail de la commission avait été terminé trop tard pour cela, et du reste il y a beaucoup de questions sur lesquelles la section, comme telle, n'a pas d'avis arrêté.

En conséquence, il a été décidé que le comité vous adresserait le rapport de la commission en y ajoutant un rapport sur la séance du 12 courant et sur les vœux spéciaux qui ont été formulés par la section.

D'une manière générale, l'assemblée s'est déclarée d'accord avec les vues de sa commission. Elle reconnaît que le projet soumis par le Conseil fédéral réalise de nombreux progrès. Dans l'énumération de ces avantages, tels qu'ils sont consignés à page 3 de l'introduction du rapport de la commission, il a cependant été formulé quelques réserves. Sous lettre D, la commission se félicite de l'organisation de certains corps nouveaux et indispensables. La section est d'avis que le projet va même trop loin dans ce sens. Les compagnies de bouchers et de boulangers seront rarement utilisées, n'auront pas un caractère militaire bien net, et on exprime la crainte qu'elles ne soient souvent un élément d'indiscipline.

Sous lettre F. la commission se félicite d'une manière absolue des dispositions qui tendent à fortifier l'instruction. — La section désire aussi tout ce qui est possible dans ce sens, mais elle craint en même temps qu'il soit imposé de trop lourdes charges aux sous-officiers et soldats. Il a été exprimé à ce sujet des idées diverses, partant presque toutes du même point de vue, mais qu'il n'a pas été possible de formuler dans une conclusion précise.

En résumé, quant aux questions générales la section, après s'être associée à l'idée que le projet constitue une sérieuse amélioration, a tenu d'un autre côté à exprimer le vœu que ses délégués se prononcent dans une certaine mesure pour des modifications. La section ne trouve pas très heureuse la forme que le rapport donne à ce vœu en demandant que l'on évite trop de ressemblance avec les armées permanentes. Le sens de l'observation est plutôt qu'en tout point où le changement n'est pas nécessaire, il y a inconvénient à rompre trop brusquement avec des traditions qui font corps avec notre histoire militaire et politique. A côté de ces questions générales, la section a chargé son comité d'attirer spécialement votre attention et celle de la société sur trois points spéciaux :

1° L'obligation d'accepter des grades, contre laquelle la section n'a pas voulu se prononcer d'une manière absolue puisqu'elle est nécessaire dans certains cantons. En tous cas cette obligation devrait avoir une limite, et la section unanime a voté que cette obligation devrait cesser à partir du grade de lieutenant.

Comme conséquence, il faudrait réserver à des règlements la fixation de la durée du service pour les grades supérieurs à celui de lieutenant et obliger les officiers qui acceptent un grade supérieur, à le conserver un certain temps, à moins d'obstacles majeurs et reconnus.

2° Le projet n'a pas assez d'égard aux obligations de l'organisation civile en ce qu'il contraint les magistrats de l'ordre supérieur et surtout les régents au service militaire.

Pour ces derniers tout ce que la section admettrait, par esprit d'entente, c'est que les régents soient appelés à une école de recrues avant leur entrée en fonctions comme régents, et avec dispense absolue pour la suite. C'est précisément à l'époque des mises sur pied importantes qu'il est plus nécessaire que les régents soient à leur poste pour s'occuper des enfants.

3° La section vaudoise se prononce aussi contre l'idée d'introduire l'instruction militaire dans l'école.

Elle craint en tous cas une perturbation dans la marche des écoles, si les dispositions du projet étaient adoptées. Tout ce qui pourrait se faire, serait de fixer un minimum d'instruction que les recrues devraient avoir et que les cantons auraient à leur procurer avant l'âge du recrutement.

Sur tous ces points l'opinion de la section a été unanime. Il n'en a pas été de même sur la question de l'organisation du bataillon en 6 ou 4 compagnies.

Plusieurs officiers désirent surtout voir la compagnie commandée par un capitaine. Malgré le préavis de la commission, un grand nombre d'entre eux se prononcent aussi pour l'organisation du bataillon à 6 compagnies, comme évitant un renversement inutile de tout notre système d'administration et de manœuvres.

Nous espérons, Messieurs et chers camarades, avoir assez exactement résumé la discussion de notre assemblée du 12 courant, et nous vous prions de joindre ces lignes comme annexe au rapport de notre commission.

Veuillez agréer, Messieurs et chers camarades, les assurances de notre fraternel dévouement.

Au nom de la Section vaudoise :

Le président,
A. JACCARD, commandant.

Le secrétaire,
Jules NEY, 1^{er} s^s-lieut.

La section décide en terminant de remettre au comité le choix des douze délégués qui devront assister à la réunion d'Oltén; ces délégués auront une certaine latitude dans les limites des décisions de l'assemblée.

RASSEMBLEMENT DE TROUPES DE 1874, IX^e DIVISION.

Mardi 1^{er} septembre, à 7 h. du matin, ont commencé les manœuvres finales. La 9^e division a rejeté l'ennemi dans la vallée de Leguana contre Bironico. La brigade Amrhyn manœuvrait sur le côté gauche de la vallée. Les bataillons 13 et 22 ont participé à la première attaque, et le 77 à la seconde. La brigade Bernasconi, en marche vers Rivera, a rencontré de sérieux obstacles, en sorte que les opérations ont été ralenties. Rivera a été emporté par le bataillon n^o 2 et la brigade tessinoise s'est repliée vers Bironico.

Les manœuvres étaient terminées; les troupes tessinoises ont été licenciées par un ordre du jour très bien senti. Le 2 septembre, M. le colonel Wieland a adressé aux troupes la proclamation suivante :

Officiers, sous-officiers et soldats !

Je désire, à la fin de ces manœuvres, vous adresser mon cordial adieu. Dans mon premier ordre du jour, je ne vous avais pas dissimulé que vous auriez à surmonter maintes difficultés, et il n'en a pas manqué, en effet. C'est avec la plus grande satisfaction que j'ai trouvé chez la plupart d'entre vous la meilleure volonté de vous soumettre gaiement à ce qui était exigé de vous.

N'oubliez jamais qu'une guerre vous imposerait de bien autres et bien plus dures obligations, et que, si nous voulons être en état de subir honorablement une pareille épreuve, nous devons être prêts à remplir aussi cette plus lourde tâche. Par des exercices de ce genre, nous apprenons à combien d'égards, et pour nous tous, — je le dis hautement, — de moi-même jusqu'au plus humble soldat, notre instruction militaire est encore défectueuse. Il s'agit de remédier à ces lacunes. Il s'agit d'augmenter la mesure de notre savoir et de notre énergie, de prendre la ferme résolution de ne point nous arrêter avant que nous puissions envisager d'un regard calme toutes les chances de l'avenir.

Si tous, nous unissons nos efforts quelle que soit notre place, élevée ou subalterne, pour agir dans ce noble but de nous rendre capables de servir utilement la patrie, ces efforts communs porteront d'excellents fruits en tous sens. J'exprime encore ici à tous les cantons qui ont fourni leurs contingents aussi complets que possible en cette occasion, ma reconnaissance pour l'esprit de sacrifice dont ils ont fait preuve.

Retournez tous heureusement et en bonne santé auprès des vôtres, et n'oubliez pas votre divisionnaire qui, lui-même, se souviendra avec un vif plaisir des journées qu'il a passées au milieu de vous.

Les troupes de la IX^e division appartenant aux cantons situés au nord du Gothard, en marche depuis le 1^{er} septembre pour rentrer dans leurs foyers, étaient le 8 septembre toutes parvenues à leur destination.

La cavalerie qui formait l'avant-garde a fait étape le 2 septembre, à Giornico; le 3, à Ambri, Dazio et Piotta; le 4, à Andermatt; le 5, à Altorf; le 6, à Arth, et le 7, les trois compagnies sont arrivées à Berne, Lucerne et Horgen. L'infanterie et l'artillerie suivaient la cavalerie à une journée de marche d'intervalle, en sorte que le 6, le bataillon uranais et celui d'Unterwald ont pu déjà être licenciés; le reste des troupes a dû l'être à son tour, le lundi 7, et le mardi 8 septembre.

D'après une dépêche, adressée d'Andermatt, le 5 septembre, aux *Basler Nachrichten*, la colonne qui a passé ce jour-là le Saint-Gothard, a été assaillie dans sa marche par un temps affreux, orage, coups de vent et torrents de pluie. Les soldats ont été abrités aussi bien que possible à leur arrivée à Andermatt.
